

CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESOYE Gilles, Maire.

Etaients présents :

M. DESOYE Gilles, M. LEJEUNE Philippe, Mme NIZET Edwige, M. LESEUR François, M. MASSON Philippe, M. DIEUDONNE Dominique et M. BARTHELEMY Sébastien, Mme ROBERTI Catherine,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. LANGRENÉ Stéphane, Mme GOULET Eugénie et Mme JANNETTA Marion

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Est élu secrétaire de séance : M. BARTHELEMY Sébastien

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 04 juillet 2022 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2022-14

CONVENTION SERVICE COMMUN – INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

M. le Maire expose au conseil la nécessité de réactualiser la convention de service commun avec la CUGR pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Deux types de convention possibles :

-A) une convention de service commun à réactualiser (comme actuellement),

-B) une convention de service commun réactualisée ET optant pour une dématérialisation complète des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'option choisie, pour cette convention de service commun, est de garder pour le moment l'option A (comme actuellement), sachant qu'à tout moment le changement d'option est possible.

Il est précisé qu'une délégation de signature sera faite pour les éventuelles demandes de pièces complémentaires et les majorations de délais ce qui permet un gain de temps dans le premier mois d'instruction du dossier, la délégation ne concernant pas la signature des arrêtés d'autorisation d'urbanisme qui reste de la responsabilité du maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par (8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions)

Décide de réactualiser la convention de service commun sans dématérialisation complète des demandes (option A).

FUTURE OFFRE DE TRANSPORTS GRAND REIMS

Une future offre de transports Grand Reims intégrera l'ensemble du périmètre de la CUGR (143 communes), donc bien au-delà des limites actuelles de Reims et ses communes limitrophes. Cette offre de transports (cahier des charges à consolider) devrait être effective au 01 janvier 2024.

Une présentation de cette future offre de mobilité est faite en séance. Elle montre les grands principes et caractéristiques de celle-ci (Bus à Haut Niveau de Service, TER, Transport à la Demande, Ligne de covoiturage, lignes express, Voiture partagée, ...).

Un recensement des attentes est fait en séance pour une communication ensuite vers la CUGR (synthèse faite au niveau des pôles territoriaux).

Lancement de l'appel d'offres en fin d'année 2022.

L'année 2023 sera l'année de mise au point finale du contrat de concession.

Délibération n°2022-15

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDID)

M. le Maire présente au conseil municipal une synthèse du document formalisant opérationnellement les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande en logement social et de l'information aux demandeurs.

Le Grand Reims a délibéré en juin 2021 marquant son souhait de se doter prochainement de ce nouvel outil et un projet a été travaillé avec les bailleurs sociaux, la Maison de l'Habitat, l'ARCA et les services de l'Etat.

Le cadre règlementaire spécifie une consultation obligatoire auprès de chaque commune pour recueillir leur avis dans un délai de deux mois (sans réponse, l'avis est réputé favorable).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (6 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions)

DÉCIDE :

- de prononcer un avis favorable pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Informations CUGR

Désordre sur l'alimentation en eau potable à Ville en Selve

De nombreux désordres sur notre alimentation en eau potable (pas moins de 6 coupures d'eau potable alimentant notre réservoir) ont pu être observés entre le 04 et le 24 août. Le constat est aussi fait d'une gestion jugée non adaptée/appropriée de la part de Véolia pour assurer au mieux la continuité de service attendu dans la distribution d'eau potable. Ces soucis d'exploitation rencontrés et notre mécontentement pour cette gestion ont été communiqués vers les services concernés de la CUGR.

Par ailleurs, au-delà de la qualité d'intervention liée à l'exploitation du réseau d'eau potable par Véolia, notre commune ne peut subir, comme ce fût le cas, des coupures d'alimentation d'eau potable à répétition.

Visiblement, le tronçon du réseau traversant la forêt, nous reliant au Craon de Ludes, est devenu beaucoup trop vétuste.

Une demande est donc faite vers la CUGR pour repenser dans sa globalité l'alimentation de notre réservoir d'eau potable (nouveau réseau et cheminement à prévoir ?) pour éviter ces événements trop répétitifs (service interrompu fréquemment).

Informations Communales

Un point d'avancement des travaux de réfection des toitures de la mairie a été fait en séance. Prochaine réunion de chantier prévue le 19/09/2022.

Attente de travaux pour la réparation d'une fuite d'eau et le changement du chauffe-eau lié à la salle des fêtes, Le devis s'élève à 1 324€.

Le repas des aînés sera organisé le samedi 03 septembre à midi. Préparation de la salle prévue le vendredi 02 septembre en soirée.

Secrétariat Départ de Anne-Laure prévu le 01/11/2022 (changement de poste).

Recrutement de Mme Dorine DUMONT à compter du 01/10/2022. Un mois de recouvrement pour assurer une meilleure continuité (formation). Mêmes conditions d'emploi (Contrat signé lundi 29/08).

Nouveaux horaires pour le secrétariat à compter du 01/11/2022 :

les Lundis de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 19h30

et les Jeudis après-midi de 12h30 à 18h00

Une seule permanence par semaine prévue pour le public (les lundis en fin d'après-midi), sachant que les demandes « express » pourront toujours être traitées en dehors des heures de permanences si besoin.

Police de circulation en agglomération

Allée du Bois

Mise en place par la CUGR d'un panneau sens interdit et d'un panneau d'interdiction de tourner à gauche pour les véhicules > 3,5T, vers l'îlot central au niveau des premières boîtes aux lettres.

=> rédaction d'un arrêté de police du maire à venir.

Rue Gambetta

Mise en place par la CUGR d'un panneau d'interdiction de stationner côté droit (sur 40m) de la rue pour faciliter les accès aux entrées de propriétés sur le côté opposé.

=> rédaction d'un arrêté de police du maire à venir.

Travaux pour la création d'un réseau sous terrain Fibre Optique

Mise en place d'une circulation alternée par feux entre le 05/09/2022 et le 03/10/2022 sur la RD 71 entre Ville-en-Selve et Germaine liée aux travaux de passage d'une fibre optique.

Questions diverses

Problématique des **chats errants** : Premières captures faites et chats confiés au refuge de Dormans. Une cage est disponible en mairie au besoin. Poursuite de la sensibilisation pour limiter la prolifération.

La séance est levée à 22H30